

**PROCES VERBAL DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE  
REGIONALE DE LA BIODIVERSITE  
DES ÎLES DE GUADELOUPE  
DU 26 FEVRIER 2025**

SGC / DIRSU  
COURRIER ARRIVÉ  
Le 23 OCT. 2025

Le 26 février de l'an deux mille vingt-cinq, à huit heures trente, les membres du conseil d'administration (CA) de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe (ARB-IG) se sont réunis, sous la présidence de Madame Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, présidente de l'ARB-IG, pour la cinquième réunion de l'année du conseil d'administration à laquelle ils ont été convoqué par courrier, en date du 14 février 2025.

Conformément au règlement d'intérieur, la réunion se tient en format mixte (présentiel et visioconférence)

#### **Quorum**

- Les membres titulaires présents et prenant part aux votes : 15
- Les membres titulaires absents : 12
- Les membres titulaires absents excusés : 2
- Les membres ayant reçu un mandat de représentation : 1
- Autres participants à la réunion ne prenant pas part au vote : 7
  - Jean-Marie SCHMIDER, DRFIP Guadeloupe
  - Francine ARBAU, Directrice de l'environnement
  - Danielle MINATCHY, élue du Conseil Départemental,
  - Catherine HERMANT, Chef de service observatoire botanique de l'ARB-IG
  - Julien GERARD, Chef de service animation/sensibilisation/communication de l'ARB-IG
  - Sophie JUGNIOT, Chargée de mission Financement et Ingénierie de projet
  - Kanell AMBROISE, Directrice de l'ARB-IG
  - Nancy MONLOUIS, Assistante Administrative

Le conseil d'administration peut valablement délibérer car les conditions sont réunies et le quorum est atteint.

Le secrétariat administratif est assuré par l'assistante administrative.

**La Présidente**, Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, préside le CA.

**La Présidente** présente l'ordre du jour :

#### **Pour délibération :**

1. Approbation du compte financier unique 2024,
2. Affectation du résultat 2024,
3. Adoption du budget primitif 2025,
4. Ouverture de poste et approbation du tableau des effectifs à jour,
5. Approbation du rapport d'activités 2024
6. Approbation de la modification du plan de financement du dossier FEDER « préfiguration du CBIG »

#### **Points d'informations :**

7. Conventions et contrats passés par la direction depuis le dernier CA

## POINT N°01 : Approbation du compte financier unique 2024.

**Madame la Présidente** ouvre la séance en présentant le premier point à l'ordre du jour, relatif à l'approbation du compte financier unique (CFU) pour l'année 2024.

**Monsieur SCHMIDER** rappelle que le CFU remplace à la fois le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public. Il souligne les avantages de ce nouveau document, notamment la suppression des doublons présents dans ces deux documents lors de l'exécution budgétaire. Il met également en avant l'intérêt de valoriser l'aspect patrimonial, qui était peu pris en compte dans l'ancienne présentation. Par ailleurs, les annexes du compte administratif ont été considérablement réduites afin de ne conserver que les informations essentielles, telles que la structure des emprunts, la composition des emplois, et les engagements hors bilan, qui ne concernent pas encore toute l'agence.

Concernant l'exécution budgétaire du CFU de cette année, qui est le premier présenté, **Monsieur SCHMIDER** rappelle qu'elle correspond à la différence entre les titres et les mandats pris en charge par le comptable public sur les deux sections du budget : fonctionnement et investissement, ainsi que le reste à réaliser. Il précise que pour l'ARBIG, il n'y a pas de reste à réaliser, ce qui clôt cette question.

Pour la section investissement, le solde d'exécution est bénéficiaire à hauteur de 37 763 euros. En revanche, la section fonctionnement affiche un résultat comptable déficitaire de 457 833 euros, dont les causes seront expliquées ultérieurement.

L'exécution budgétaire de l'exercice 2024 de l'ARBIG s'est traduite par les résultats suivants, obtenus par la **différence** entre les **titres** et les **mandats ayant été pris en charge par le comptable** pendant l'année sur les deux sections du budget.

Pour la **section d'investissement**, le **solde d'exécution de l'exercice 2024** est bénéficiaire à hauteur de **37 763,49 €**.

Pour la **section de fonctionnement**, le **résultat comptable de l'exercice 2024** est déficitaire à hauteur de **457 833,98 €**.

**Monsieur SCHMIDER** poursuit en présentant les taux d'exécution des dépenses d'investissement. Il précise qu'au sein de ce nouveau CFU, c'est principalement l'ordonnateur qui fournit les données, le comptable public se limitant à transmettre les quatre tableaux d'exécution budgétaire ainsi que le compte de résultat et le bilan.

Concernant le premier tableau d'exécution budgétaire relatif aux dépenses d'investissement, il note que les taux d'exécution ne sont pas très élevés. Le seul taux réellement significatif concerne les dépenses d'équipement, qui regroupent les achats de matériel et d'informatique, avec un taux d'exécution d'environ 10 %. Pour les autres postes, les taux restent faibles. Il rappelle que l'ARBIG utilise majoritairement des crédits de fonctionnement, l'investissement restant pour l'instant relativement limité.

*Arrivée de Madame Patricia BAILLET*

## a- Dépenses investissement

Chapitre/Article	Intitulé	Prévisions	Emissions	Annulations	Réalis. Nette	solde	% exécution
Total ch.20	immo incorp.						
Total ch.21	immo corp.	67 551,00	6 727,63		6 727,63	60 823,37	9,96 %
Total ch.23	immo en cours	519 893,39				519 893,39	
Total Dep d'équip.		587 444,39	6 727,63		6 727,63	580 716,76	1,15 %
Total Dep d'inves.		587 444,39	6 727,63		6 727,63	580 716,76	1,15 %
Chap 40	op. transfert sections					0,00	
Chap 41	op. patrimoniaux					0,00	
Dep. ordre en invy.						0,00	
solde exécut. SI report		24 572,53					
Total dep de la SI		612 016,92	6 727,63		6 727,63	605 289,29	1,10 %

Cf détail tableau B1CFU 2024 dépenses d investissement

**Monsieur SCHMIDER** aborde ensuite les recettes d'investissement. Il indique que leur taux d'exécution est globalement un peu plus élevé, notamment grâce à la réalisation complète des amortissements, qui atteignent 100 %. Il rappelle que la dotation aux amortissements constitue une recette d'investissement pour la section investissement, tandis qu'elle est comptabilisée en dépense de fonctionnement, car il s'agit d'un compte de classe 6 lors de l'enregistrement de la dotation.

Au total, les recettes d'investissement réelles s'élèvent à environ 33 %. Si l'on inclut les recettes d'ordre, le taux d'exécution est compris entre 7 % et 27 %.

## a- Recettes investissement

Chapitre/Article	Intitulé	Prévisions	Emissions	Annulations	Réalis. Nette	solde	% exécution
Total ch.13	Subv d'investiss.	48 342,00				48 342,00	
1068	excéd de de la SF		24 572,53		24 572,53		
Total ch.10	Dotations, fds divers	24 572,53	24 572,53		24 572,53		100,00 %
Total recet. réel. invest		72 914,53	24 572,53		24 572,53	48 342,00	33,70 %
Total ch.21	Virement Sec. Fonct.	519 183,80			519 183,80		
Total ch.40	op ordr transf. Section	19 918,59	19 918,59		19 918,59		100,00 %
Total recet. Ordre invest.		539 102,39	19 918,59		19 918,59	519 183,80	3,69 %
Total recet. Invest. Ex		612 016,92	44 491,12		44 491,12	567 525,80	
Total Recettes de la SI		612 016,92	44 491,12		44 491,12	567 525,80	7,27 %

Cf détail tableau B2 CFU 2024 recettes d'investissement

**Monsieur SCHMIDER** aborde ensuite les dépenses de fonctionnement, qu'il qualifie de plus « normales », avec un taux d'exécution de 72,35 % pour l'année 2024. Ce taux se décompose en 58 % pour les charges à caractère général et 90 % pour les charges de personnel.

Il souligne un point important : 78 % des charges générales sont liées au projet « La Planète revisitée » aux îles de Guadeloupe, un projet qui a fortement mobilisé les équipes de l'agence en 2024.

Concernant les amortissements, il précise que le taux d'exécution, bien que parfois inférieur aux prévisions, n'est pas préoccupant, car il est courant d'être ambitieux dans les projections, qui peuvent ne pas se concrétiser pour diverses raisons.

Enfin, pour la section investissement, il rappelle que les dépenses restent encore limitées, d'autant plus qu'un matelas de sécurité est prévu pour les dépenses imprévues. Ce montant peut par ailleurs être transféré en section fonctionnement si nécessaire.

## b- Dépenses fonctionnement

Chapitre/Article	Intitulé	Prévisions	Emissions	Annulations	Réalis. Nette	solde	% exécution
Total ch.011	ch. caractere général	1241321,78	724071,63	3955,33	720116,30	521 205,48	58,01 %
Total ch.012	immo corp.	999 200,00	906 088,87		906 088,88	93 111,12	90,68 %
Total ch 65	autres ch. de gestion	25 600,00	13 313,74		13 313,74	12 286,26	52,01 %
Total Dep réelles		2 266 121,78	1 643 474,24	3955,33	1 639 518,91	626 602,87	72,35 %
Chap 023	Virement Sec. Inv.	519 183,80					
Chap 042	op ordr transf. Section	19 918,59	19 918,59		19 918,59		100,00 %
Total Dep. Ordre fonct		539 102,39	19 918,59		19 918,59	519 183,80	3,69 %
Total dep foncti. Exerc.		2 805 224,17	1 663 392,83	3955,33	1 659 437,50	1 145 786,67	59,16 %
Total dep de la SF		2 805 224,17	1 663 392,83	3955,33	1 659 437,50	1 145 786,67	59,16 %

Cf détail tableau D1CFU 2024 dépenses fonctionnement

**Monsieur SCHMIDER** présente ensuite les recettes de fonctionnement, qui atteignent environ 54,66 % des prévisions pour l'année 2024.

Ces recettes sont principalement constituées des dotations des membres fondateurs, dont les plus importantes sont celles de la Région Guadeloupe et de l'OFB. Elles représentent désormais 53 % des recettes, contre 90 % les années précédentes, en raison d'un montant significatif de dotations et participations comptabilisées au compte 74, destinées à financer spécifiquement l'expédition scientifique « La Planète Revisitée ».

Cependant, il souligne que les recettes globales ne couvrent que 54 % des prévisions, notamment à cause de retards dans les versements du FEDER. Ces retards ont eu un impact direct sur le résultat financier, ainsi que sur la trésorerie de l'agence, comme il sera détaillé ultérieurement.

Enfin, il indique qu'à titre exceptionnel, pour cette première année, l'ARBIC a perçu 61 000 euros de mécénat, comptabilisés en recette.

## b- Recettes fonctionnement

Chapitre/Article	Intitulé	Prévisions	Emissions	Annulations	Réalis. Nette	solde	% exécution
Total ch.013	atténuation de charge	10 488,00					
7472	Région/QFB		639 935,52		639 935,52		
Total ch.74	Dotations, particip.	2 087 646,12	1 069 105,52		1 069 105,52	1 018 540,60	51,21 %
7574	subventions asso, priv		61 000,00		61 000,00		
Total ch.75	Autres produits gestie	100 000,00	132 498,00		132 498,00	-32 498,00	132,50 %
Total recet. Gestion		2 198 134,12	1 201 603,52		1 201 603,52	996 530,60	54,66 %
Résul. Fonct report		607 090,05					
Total Recettes SF		2805224,17	1 201 603,52		1 201 603,52	1 603 620,65	42,83 %

Voir détail tableau D2 CFU 2024 recettes de fonctionnement

**Monsieur SCHMIDER** présente ensuite le résultat comptable, correspondant au compte de résultat synthétique de l'agence. Il rappelle qu'il s'agit de l'ensemble des flux financiers et non financiers, c'est-à-dire des opérations réelles ainsi que des opérations d'ordre. Il précise que les opérations d'ordre, telles que les amortissements, sont non financières, mais qu'elles reflètent les dépenses et recettes de fonctionnement.

**Le résultat comptable mesure la ressource nette dégagée par l'agence à l'issue de l'exercice, après prise en compte de la dépréciation du patrimoine. Il intègre ainsi l'ensemble des flux financiers et non financiers (opérations réelles et opérations d'ordre) qui caractérisent les dépenses et les recettes de fonctionnement.**

**Monsieur SCHMIDER** présente ensuite le compte de résultat proprement dit. Il souligne que le résultat de l'exercice est passé d'un déficit de 129 000 euros à un déficit de 457 000 euros.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution. Par rapport à l'année précédente, tant les dépenses que les recettes ont augmenté, mais malheureusement, les dépenses ont crû plus rapidement. Les charges d'exploitation sont ainsi passées de 833 000 euros à 1 659 000 euros, tandis que les recettes, notamment liées à l'expédition scientifique, ont progressé de 703 000 euros à 1 201 000 euros.

Cependant, comme indiqué précédemment, certaines subventions attendues, notamment celles du FEDER, n'ont pas été versées ou ont été insuffisantes, ce qui a contribué à creuser le déficit.

Ainsi, le résultat de l'exercice 2024 reste fortement déficitaire par rapport à l'exercice précédent.

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>		
Dotations de l'état		
Participations	1 069,11	655,00
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>		
Ventes de biens ou prestations de services		
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	132,50	49,88
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)</b>	<b>1 201,60</b>	<b>703,88</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats et charges externes	720,12	293,32
Charges de personnel	904,63	504,03
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	12,89	12,78
Impôts et taxes	11,46	5,61
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	19,22	18,44
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>	<b>1 659,01</b>	<b>833,08</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VII) = IV + VII)</b>	<b>-457,83</b>	<b>-129,20</b>

### 3. Présentation du compte de résultat synthétique

Le résultat comptable de l'exercice 2024 atteint - 457 833, 98 € au 31/12/2024 ; il est en forte régression par rapport à celui de 2023 (- 129 200 €).

Il correspond à la différence entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation, reflétés par les titres et les mandats émis.

La détérioration du résultat comptable de l'exercice 2024 est due à une progression moins rapide des produits d'exploitation (1 201 600 € contre 703 800 € en 2023) par rapport à celle des charges d'exploitation (1 659 010 € contre 833 080 €).

Les Recettes quoiqu'en hausse sur 2024, ont été moindres qu'envisagées et près de 1 M€ de dépenses éligibles au FEDER ont été avancées avant leur perception différée, provoquant en outre des tensions sur la Trésorerie de l'agence.

De fait, le résultat cumulé de clôture, qui prend en compte le report de 2023 se replie à 162 447 € (149 256 € en SF et 13 191 € en SI), contre 582 517 € (607 090 € en SF et - 24 572 € en SI) fin 2023.

Monsieur SCHMIDER souligne que le résultat de clôture, qui intègre le report de 2023, demeure néanmoins positif, ce qui est une bonne nouvelle. Ce résultat s'élève à 162 000 euros.

Il rappelle que l'an passé, le résultat de clôture, cumulant les sections de fonctionnement et d'investissement, était de 582 000 euros. Ainsi, bien que ce report à nouveau ait été fortement réduit, il permet tout de même de présenter un résultat de clôture positif pour l'année en cours.

Le détail, soumis à votre approbation, sera reporté au budget 2025 : 13 000 euros pour la section investissement et 149 000 euros pour la section fonctionnement, soit un résultat total cumulé de 162 447 euros.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	612 016,92	2 198 134,12	2 810 151,04	
	Recettes réalisées (1)	B	44 491,12	1 201 603,52	1 246 094,64	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autosabon budgétaire totale	D	597 444,39	2 805 224,17	3 392 668,56	
	Dépenses réalisées (1)	E	6 727,63	1 659 437,50	1 666 165,13	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats		Soles des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	37 763,49	-457 833,98	-420 070,49
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-24 572,53	607 060,05	582 517,52
Soles (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent /déficit	G + H	13 190,96	149 256,07	162 447,03
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé		Excédent /déficit	G + H + I	13 190,96	149 256,07	162 447,03

**Monsieur SCHMIDER** présente le bilan de l'ARBIG, qu'il qualifie de relativement simple. Il explique que les fonds propres, ou ressources stables, financent les emplois stables représentés à l'actif immobilisé. On constate que ces ressources stables s'élèvent à 224 000 euros, contre seulement 61 000 euros d'immobilisations, lesquelles restent peu nombreuses.

Il précise que les fonds propres, composés notamment du report à nouveau de l'exercice précédent, ont été fortement réduits cette année, principalement en raison du résultat négatif de l'exercice 2024. En effet, alors que les fonds propres dépassaient les 600 000 euros, ils sont désormais ramenés à 224 000 euros.

Du côté de l'actif, la trésorerie constitue environ 80 % du total. Celle-ci a également été fortement impactée, passant de 624 000 euros à 228 000 euros.

**Monsieur SCHMIDER** rappelle que cette diminution s'explique en partie par les avances importantes, à hauteur d'environ un million d'euros, que l'agence a dû consentir en attendant le versement des fonds FEDER, ce qui a pesé à la fois sur le résultat et sur la trésorerie.

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>FONDS PROPRES</b>	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	74,66
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	607,00
Terrens		Résultat de l'exercice	-457,63
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voie		<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>224,14</b>
Réseaux divers		<b>PASSIF</b>	
Installations techniques, agencements et matériel	1,12	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	
Autres	55,51	Emprunts obligataires	0
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)	5,00	<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>61,63</b>	<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20,47
Stocks		Autres dettes non financières	41,40
Créances	5,25	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>	<b>70,96</b>
Trésorerie	228,15	<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>233,40</b>	<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>	<b>70,96</b>
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>295,10</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>295,10</b>

**Monsieur SCHMIDER** informe que l'agence a émis 899 mandats de dépenses et 45 titres de recettes. Il souligne que le délai moyen de paiement reste excellent, à 5,35 jours pour les dépenses, dont 2,79 jours pour le comptable, ce qui correspond à un délai de traitement de seulement un peu plus de deux jours au niveau de l'agence.

Il rappelle l'importance, particulièrement dans un territoire comme le nôtre, de maintenir des délais de paiement aussi courts que possible. Cela permet d'injecter rapidement des fonds dans l'économie locale, au bénéfice des prestataires qui, à leur tour, doivent régler salaires et cotisations sociales. Cette dynamique est donc essentielle pour la santé macroéconomique de la Guadeloupe.

Concernant la trésorerie, il explique que celle-ci a été relativement fluctuante au cours de l'année 2024, en raison des besoins financiers liés notamment à l'expédition « La Planète Revisitée ». Le graphique présenté illustre bien cette variation, avec une fin d'année marquée par une trésorerie basse, en espérant une situation plus favorable en 2025.

Pour conclure sur le CFU, **Monsieur SCHMIDER** rappelle que cette exécution budgétaire reprend en partie les informations traditionnellement contenues dans le compte de gestion présenté par le comptable public. Il se tient à disposition pour répondre aux questions.



## Eléments de contexte 2024

- Nombre de mandats émis : 899
- Nombre de titres émis : 45
- Délai de paiement: 5,35 jours dont 2,79 (DCP)
- Trésorerie : 228 149 € fin 2024



**Madame AMBROISE** remercie Monsieur SCHMIDER puis demande s'il y a des questions.

**Madame AMIREILLE-JOMIE** s'interroge sur les recettes non perçues et demande quelles sont les raisons pour lesquelles le FEDER et d'autres institutions n'ont pas versé les fonds attendus dans le cadre du projet « La Planète Revisitée des îles de Guadeloupe ».

**Madame AMBROISE** explique qu'au budget 2024, six dossiers avaient été déposés auprès du FEDER, avec une prévision d'avances totalisant environ un million d'euros. Cependant, seule l'avance relative au projet « La Planète Revisitée », reçue en novembre, a été versée, ce qui explique le pic observé sur le graphique. Les autres avances ne sont pas encore parvenues.

Elle précise que les retards s'expliquent notamment par la forte mobilisation des services instructeurs pour la clôture de la période 2014-2020, ainsi que pour la gestion des financements liés à la crise sanitaire du Covid, ce qui a retardé l'instruction des dossiers d'environ un an et demi. Par conséquent, seul le dossier « La Planète Revisitée » a été instruit en 2024. Deux autres dossiers ont depuis été instruits et conventionnés.

Elle conclut en indiquant que 2025 devrait être une année plus favorable pour la réception de ces recettes.

**Madame AMIREILLE-JOMIE** remercie pour cette réponse.

**Madame la Présidente** rappelle, à partir de l'exemple de l'année 2024, qu'il n'est pas possible de fonder exclusivement la trésorerie de l'agence sur les avances perçues du FEDER, car tout retard dans leur versement a un impact significatif sur la trésorerie de l'établissement.

**Madame AMBROISE** précise qu'étant donné qu'ils examinent le CFU, qui combine les fonctions du compte administratif et du compte de gestion, la règle du compte administratif s'applique toujours : l'ordonnateur doit quitter la salle au moment du vote. Elle demande à Monsieur SCHMIDER de confirmer si cette pratique est bien à suivre dans le cadre du CFU.

**Monsieur SCHMIDER** confirme que cette procédure reste d'actualité, précisant que dans cet établissement, l'ordonnateur est la directrice, et qu'il convient donc de respecter cette pratique.

**Madame la Présidente** interroge ensuite sur la pratique habituelle pour le président, qui quittait également la salle lors du vote du compte administratif.

**Monsieur SCHMIDER** répond que le président n'est pas ordonnateur, donc la décision lui revient, mais il n'y a pas d'obligation stricte.

**Madame la Présidente** décide alors de ne pas prendre de risque et indique qu'elle laissera son vice-président, Monsieur Jean-Michel Zammitte, gérer le vote. Elle demande à Madame Ambroise de commenter le tableau récapitulatif avant de quitter la salle.

**Madame AMBROISE** présente alors le tableau, qui récapitule les éléments évoqués par Monsieur SCHMIDER, précisant que le solde à reporter en investissement s'élève à 13 190,96 euros, celui de la section fonctionnement à 149 256,07 euros, pour un total cumulé de 162 447,03 euros à reporter sur le budget 2025.

### **Point n°01 : Approbation du compte financier unique 2024 (Pour délibération)**



	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>Recettes</b>	44 491,12 €	1 201 603,52 €	1 246 094,64 €
<b>Dépenses</b>	6 727,63 €	1 659 437,50 €	1 666 165,13 €
<b>Différences entre les titres et les mandats</b>	37 763,49 €	- 457 833,98 €	- 420 070,49 €
<b>Résultats antérieurs reportés</b>	-24 572,53 €	607 090,05 €	582 517,52 €
<b>Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)</b>	13 190,96 €	149 256,07 €	162 447,03 €

**Proposition** : Il est demandé aux administrateurs d'approuver le compte financier unique de l'ARB-IG pour l'exercice comptable 2024

En l'absence de questions, **Madame la Présidente** informe que Madame AMBROISE et elle-même vont quitter la salle et laissent la main à Monsieur JEAN-MICHEL ZAMMITE.

*Monsieur MONTOUT quitte la salle*

**Madame la Présidente et Madame Ambroise se déportent de ce vote conformément aux règles en vigueur.**

**Monsieur ZAMMITE** remercie Monsieur SCHMIDER pour sa présentation très structurée et pédagogique, soulignant notamment le rappel des opérations d'ordre, qu'il trouve particulièrement intéressant et éclairant.

Il précise que le budget est fortement impacté par le projet « La Planète Revisitée », ce qui perturbe quelque peu la structure initiale. Toutefois, il n'y a pas, à priori, d'inquiétudes majeures. Il indique qu'en l'absence de question, il va procéder au vote.

<b>Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe</b>		
<b>Structures</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>ETAT</b>	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
<b>Conseil Régional</b>	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Bernadette THURAM
	Patricia BAILLET	Géraldine NAIGRE
	Patrick DOLLIN	Ginette SAMSON
	Sylvie DAGONIA	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sheila RAMPATH	Corinne PETRO
	Loïc TONTON	Jim LAPIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
<b>Conseil Départemental</b>	Jean-Marie PILLI	Aurélié BITUFWILA-YERBE
<b>EPCI</b>	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
<b>OFB</b>	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
<b>Commune siège ARB</b>	André ATALLAH	Franck PERAIN
<b>PNG</b>	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
<b>ONF</b>	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
<b>CDL</b>	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
<b>Grand Port Maritime</b>	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
<b>Office de l'eau</b>	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
<b>Associations agréées pour la protection de l'environnement</b>	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
<b>FD Chasseurs Guadeloupe</b>	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
<b>CCI/CTIG</b>	Franck CHAULET	Didier COFFRE
<b>Chambre d'agriculture</b>	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
<b>Comité des pêches</b>	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
<b>Personnalité qualifiée</b>	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
<b>Représentant du personnel</b>	Marc GAYOT	Julien GERARD
<b>En visioconférence</b>	10 Titulaires + 4 Suppléants	
<b>En présentiel</b>	0 Titulaire + 1 Suppléant	
<b>Représenté (pouvoir)</b>	0 Titulaires + 0 Suppléant	

**Nombre de votants : 15**

**Ne prend pas part au vote : 0**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 15**

**Adopté à l'unanimité**

**Monsieur ZAMMITE** remercie les participants et demande à faire réintégrer Madame AMBROISE et Madame la Présidente en salle.

**Madame la Présidente et Madame AMBROISE** revient en salle

**Monsieur ZAMMITE** informe Madame la Présidente et Madame AMBROISE que l'Assemblée délibérante a voté à l'unanimité l'approbation du Compte financier unique.

**Madame la Présidente** remercie Monsieur le Vice-président et annonce le passage au point suivant de l'ordre du jour.

### **POINT N°02 : AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

**Madame la Présidente** annonce que le conseil passe au deuxième point de l'ordre du jour, portant sur l'affectation du résultat 2024

**Madame AMBROISE** prend la parole. Elle rappelle que, comme l'a mentionné Monsieur SCHMIDER, ce point concerne l'affectation du résultat 2024 sur le budget 2025.

Elle précise qu'il est demandé aux administrateurs d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement, qui s'élève à **149 256,07 euros**

Elle indique que le résultat de clôture d'investissement est, quant à lui, reporté de droit et ne nécessite pas de décision d'affectation. Elle souligne qu'il n'y a pas de report à effectuer. Elle insiste sur le fait que l'objet de ce point est bien de faire approuver par les administrateurs l'affectation du résultat de fonctionnement. Elle demande s'il y a des questions, en précisant que ce résultat est le même que celui évoqué précédemment lors du vote du CFU.

*Aucune question ni remarque n'est formulée.*

#### **Point n°02 : Affectation du résultat 2024** (Pour délibération)



Les résultats 2024 à affecter sont les suivants :

Résultat de fonctionnement affecté en investissement	0 €
<b>Résultat de fonctionnement maintenu en fonctionnement</b>	<b>149 256,07€</b>

Il est précisé que le résultat de clôture d'investissement (13 190,96€) est reporté de droit et ne fait pas l'objet d'une décision d'affectation.

**Proposition** : Il est demandé aux administrateurs d'approuver l'affectation des résultats 2024, à savoir :

- 149 256,07€ maintenus en fonctionnement,

**Madame la Présidente**, en l'absence de remarques, met aux voix l'affectation du résultat 20

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Bernadette THURAM
	Patricia BAILLET	Géraldine NAIGRE
	Patrick DOLLIN	Ginette SAMSON
	Sylvie DAGONIA	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sheila RAMPATH	Corinne PETRO
	Loïc TONTON	Jim LAPIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Jean-Marie PILLI	Aurélie BITUFWILA-YERBE
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	Franck PERAIN
PNG	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD

En visioconférence	11 Titulaires + 4 Suppléants
En présentiel	0 Titulaire + 1 Suppléant
Représenté (pouvoir)	0 Titulaires + 0 Suppléant

**Nombre de votants : 16**

**Ne prend pas part au vote : 0**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 16**

**Adopté à l'unanimité**

### **POINT N°03 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025**

**Madame AMBROISE** indique qu'elle va d'abord présenter un récapitulatif global des dépenses et des recettes, avant d'entrer plus en détail dans l'analyse des dépenses.

Concernant la section investissement, elle précise que les dépenses et les recettes sont équivalentes, pour un montant de 387 060,49 euros. Ce montant s'explique notamment par les immobilisations corporelles, qui s'élèvent respectivement à 12 200 euros et 40 130 euros.

Elle souligne que, comme les années précédentes, ce sont les immobilisations en cours qui justifient un taux de réalisation relativement faible sur cette section. Elle évoque ce qu'elle appelle le « matelas de sécurité », à savoir des sommes qui ne sont pas prévues pour être utilisées. Elle rappelle que, comme l'a expliqué Monsieur SCHMIDER, l'agence dépend des versements de dotations de ses membres fondateurs. Ces dotations sont elles-mêmes conditionnées par le fonctionnement interne de ces membres. Très souvent, ces versements n'interviennent qu'autour des mois d'avril ou mai. Ce matelas de sécurité permet donc à l'agence de faire face aux trois ou quatre premiers mois de l'année, en l'absence de versements.

Pour ce qui est du fonctionnement, elle indique que le montant total s'élève à 2 416 591,68 euros. Sur cette enveloppe, 727 000 euros correspondent à des charges à caractère général. Elle précise que 200 000 euros de ces charges sont directement liées au projet LPRIG, notamment à la clôture du marché de déplacements, d'hébergement et de communication.

Les charges de personnel s'élèvent à 1 139 485,55 euros. Les autres charges de gestion s'élèvent à 175 652 euros. Elle explique que ce montant, relativement élevé, s'explique par le reversement d'une partie des fonds perçus au titre du projet LPRIG. Une avance de 300 000 euros a été reçue à ce titre, dont la moitié doit être reversée au Muséum national d'histoire naturelle, afin de respecter la répartition des dépenses entre partenaires. Ainsi, près de 145 000 euros sur les 175 000 euros seront reversés au Muséum au cours de l'année.

Elle ajoute que les écritures budgétaires, comprenant les dotations aux amortissements et l'équilibre budgétaire, représentent un montant de 373 869 euros.

En ce qui concerne les recettes, elle mentionne d'abord le report voté précédemment, soit 149 256,07 euros. Elle évoque ensuite les dotations annuelles, en rappelant que le Conseil départemental a adopté des délibérations actant son statut de membre fondateur et financier de l'agence, à hauteur de 200 000 euros par an.

Elle indique également que les subventions, d'un montant de 186 000 euros et 255 000 euros, correspondent à des soldes de subventions perçus en deux temps : une partie en 2024, et le reste en 2025.

Enfin, elle précise que le FEDER représente une recette de 805 000 euros. Elle souligne que l'agence a fait preuve d'une plus grande prudence que par le passé, notamment parce que deux dossiers ont déjà été validés en comité régional de programmation.

Elle conclut en se tournant vers Madame la Présidente, en l'invitant à intervenir sur la dotation d'agrément du Conservatoire botanique.

*Arrivée de Madame MINATCHY*

**Point n°03 : Adoption budget primitif 2025**  
(Pour délibération)



Section	Catégorie	Dépenses	Recettes
Investissement	Immobilisations incorporelles	12 200€	387 060,49€
	Immobilisations corporelles	40 130€	
	Immobilisations en cours	334 730,49€	
Fonctionnement	Charges à caractère général	727 584€	2 416 591,68€ dont : - 149 256,07€ (résultat N-1) - 830 000€ (Dotations annuelles - 376 600€ (Dotation d'agrément CBIG) - 186 255,20€ (Subventions) - 805 470,41€ (FEDER)
	Charges de personnel et frais assimilés	1 139 485,55€	
	Autres charges de gestion courante	175 652,60€	
	Écritures budgétaires (dotations aux amortissements + équilibrage des sections)	373 869,53	
<b>TOTAL</b>		<b>2 803 652,17€</b>	<b>2 803 652,17€</b>

**Madame la Présidente** intervient au sujet de la dotation du Conservatoire botanique. Elle informe les membres du Conseil d'administration qu'une très bonne nouvelle devrait pouvoir être célébrée d'ici le mois de mai. Elle précise que le Conservatoire botanique a franchi toutes les étapes nécessaires et se trouve désormais en position d'obtenir un agrément au niveau national.

Elle souligne qu'il s'agit d'un événement historique et d'une première pour le territoire. Elle insiste sur le fait que cette réussite a été rendue possible grâce à la reconstruction du Conservatoire, qui a pu être adossé à l'agence. Cette intégration a permis au Conservatoire de monter en compétence et de disposer des moyens nécessaires pour porter la démarche d'agrément. Elle rappelle que cette obtention, en moins de deux ans, est une performance tout à fait exceptionnelle.

Elle ajoute, sous le contrôle de la DEAL, qu'un Conservatoire botanique agréé implique l'octroi d'une dotation en provenance du BOP 113, c'est-à-dire du ministère de la Transition écologique. Elle précise que, là encore, l'agence a fait preuve de prudence dans ses prévisions budgétaires, en inscrivant une recette prévisionnelle de 186 255 euros (et quelques). Toutefois, elle indique que la dotation complète attendue pour l'année 2024 devrait s'élever à environ 370 000 euros.

**Monsieur LAYBOURNE** confirme qu'à ce jour, en raison du contexte actuel, la confirmation officielle de la dotation budgétaire n'a pas encore été reçue. Toutefois, lors des échanges précédents, il a été assuré que la totalité de la dotation serait allouée cette année au Conservatoire botanique, ce qui constitue un point positif.

**Madame la Présidente** a souligné la nécessité de prudence pour l'année 2025. Afin de garantir la stabilité financière et d'éviter toute difficulté de trésorerie, les prévisions budgétaires ont été établies avec des recettes minimales et des dépenses maximales.

**Madame AMBROISE** précise que les 186 000 euros représentent le solde des subventions perçues lors des exercices précédents. Concernant la dotation proprement dite, conformément aux échanges avec la DEAL avant l'élaboration du budget, un montant de 376 600 euros a été comptabilisé.

**Madame la Présidente** a conclu en rappelant les avancées significatives réalisées par l'agence. Malgré un surcoût exceptionnel de l'année précédente lié à une expédition hors norme, même pour le MNHN, le Conservatoire botanique devrait obtenir son agrément cette année. Par ailleurs, l'Observatoire régional de la biodiversité publie ses premiers indicateurs et panoramas, témoignant des livrables concrets produits. Ces éléments illustrent clairement la qualité du travail accompli depuis la montée en puissance de l'agence.

**Madame AMBROISE** a remercié la présidente, puis a demandé s'il y avait des questions ou remarques. N'en voyant pas pour l'instant, elle a proposé de poursuivre. Elle a ensuite détaillé les dépenses d'investissement prévues, principalement consacrées au matériel informatique et au mobilier. En effet, avec l'arrivée de nouveaux agents cette année, certains ordinateurs et équipements informatiques, arrivés en fin de cycle après trois ans d'utilisation, devront être renouvelés en raison de dysfonctionnements occasionnels. Par ailleurs, il est prévu l'installation d'un serveur physique. Cette acquisition est justifiée par la quantité importante de données collectées, notamment par l'Observatoire régional, ainsi que par le Conservatoire botanique, qui constitue un pôle thématique flore. Ces données doivent être stockées, traitées et analysées efficacement. L'achat de mobilier divers est également prévu, pour un montant d'environ 8 000 euros. Enfin, un budget de 14 686 euros est alloué au matériel d'herbier et à l'équipement de laboratoire pour le Conservatoire botanique, ainsi qu'une enveloppe de 500 euros pour l'acquisition d'un nouveau téléphone. Elle a rappelé que les 334 000 euros inscrits au titre des recettes ne sont pas prévus pour être utilisés cette année, mais sont nécessaires pour assurer le fonctionnement de l'agence durant les premiers mois de l'exercice N+1.

Compte	Montant	Explications
21838 - Autre matériel informatique	16 825,00 €	<i>Ordinateurs nouveaux agents + renouvellement + installation serveur</i>
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	8 119,00 €	<i>Achat mobilier divers</i>
2158 - Autres installations, matériel et outillages techniques	14 686€	<i>Matériel herbier, équipement laboratoire (CBIG)</i>
2185 - Matériel de téléphonie	500,00 €	<i>Téléphones nouveaux agents</i>
2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	334 730,49 €	<i>Equivalut aux recettes qu'on ne prévoit pas d'utiliser cette année.</i>
<b>TOTAL</b>	<b>387 060,49€</b>	

**Madame AMBROISE** reprend la parole pour entrer dans le détail des dépenses de fonctionnement. Elle précise qu'elle ne détaillera pas toutes les lignes, mais souhaite apporter un éclairage sur plusieurs postes significatifs.

Elle indique que, parmi les premières dépenses, figurent des achats de matériel de terrain pour les conservateurs botaniques, ainsi que du matériel de base nécessaire au fonctionnement

général de la structure. Il s'agit notamment des dépenses liées à l'eau, à l'assainissement, à l'électricité, au carburant et à l'alimentation, notamment l'approvisionnement en eaux de qualité utilisées au sein de la structure.

Elle évoque également les petits équipements d'entretien, tels que des pelles ou des balais, qui permettent le bon fonctionnement quotidien de la structure. Une enveloppe de 1 500 euros est prévue pour l'achat de vêtements, principalement destinés aux équipes de terrain. Avec le recul, elle précise qu'il a été nécessaire d'adapter certains vêtements aux réalités des missions menées sur le terrain, en particulier pour le conservateur botanique, ce qui justifie cette ligne budgétaire.

Elle mentionne ensuite les fournitures administratives, ainsi que des équipements spécifiques requis dans le cadre du projet Best Life. Enfin, elle souligne qu'un contrat de prestations de services informatiques est également prévu, l'agence ne disposant pas d'informaticien en interne. Elle indique que cette fonction est donc assurée par des prestataires extérieurs.

Compte	Montant	Explications
605 - Achats de matériel, équipements et travaux	600 €	Matériel de terrain CBIG
60611 - Fournitures non stockables - Eau et assainissement	1 500 €	Dépenses villa NIRIN
60612 - Energie - Electricité	2 500 €	Dépenses villa NIRIN
60622 - Fournitures non stockées - Carburants	3 750 €	Pour 2 véhicules dont 1 sur 8 mois
60623 - Alimentation	900 €	Bonbonnes eau + petit alimentaire
60632 - Fournitures de petit équipement	1 500 €	Petits équipements d'entretien + CBIG
60636 - Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	6 500€	Vêtements (terrain, autres)
6064 - Fournitures non stockées - Fournitures administratives	4 000 €	Fournitures administratives
6068 - Autres matières et fournitures non stockées	13 000€	Equipements BESTLIFE
611 - Contrats de prestations de service	2 800 €	Tickets intervention prestataire informatique

**Madame AMBROISE** poursuit sa présentation en détaillant d'autres postes de dépenses de fonctionnement.

Elle indique que l'agence prévoit des dépenses liées à l'allocation de véhicules. Actuellement, un seul véhicule est en service, mais celui-ci atteint ses limites d'usage. L'agence envisage donc l'acquisition d'un second véhicule afin de répondre aux besoins croissants de mobilité.

Elle mentionne ensuite les loyers, notamment pour la villa NIRIN et pour des locaux situés au sein de l'INRAE, qui héberge le Conservatoire botanique.

Une enveloppe de 15 000 euros est également prévue pour des travaux d'aménagement. Elle précise que deux sujets sont à prendre en compte sur le site de l'INRAE : d'une part, les locaux ne sont pas encore classés comme établissement recevant du public, ce qui nécessite des travaux pour les mettre en conformité ; d'autre part, un espace de type T3 situé au rez-de-chaussée de la villa pourrait être rénové. Une provision a donc été intégrée à cet effet.

Elle cite également les dépenses courantes relatives à l'assurance, à la documentation, ainsi qu'aux frais de formation. Elle rappelle que la formation de personnes extérieures à la collectivité constitue l'un des axes de travail majeurs de l'agence. Plusieurs formations sont ainsi prévues au cours de l'année, à destination des associations et des partenaires, pour un montant total de 12 500 euros.

Compte	Montant	Explications
617 – Etude et recherches	5 000€	<i>Etude biodiversité et entreprises</i>
61221 - Crédit-bail - Matériel roulant	18 000 €	<i>Leasing 2 voitures dont 1 sur 8 mois</i>
6132 - Locations immobilières	43 020€	<i>Loyers villa NIRIN + INRAE</i>
61358 – Locations autres	340€	<i>Location fontaines eau</i>
61521 - Entretien et réparations sur terrains	2 900 €	<i>Entretien espaces verts</i>
615221 - Entretien et réparations sur biens immobiliers Bâtiments publics	15 000 €	<i>Travaux + entretien courant villa NIRIN</i>
6156 - Maintenance	1 000€	<i>Maintenance équipements</i>
6161 - Assurance Multirisque	4 000€	<i>Assurance des locaux + Assurance RC</i>
6182 - Documentation	1 500€	<i>Documentation diverse</i>
6183 - Frais de formation (personnel extérieur à la collectivité)	12 500 €	<i>Formations associations et partenaires</i>

**Madame AMBROISE** poursuit en expliquant que, compte tenu de la tension de trésorerie rencontrée en 2024, l'agence a dû ajuster ses prévisions pour l'année 2025. Elle précise que 50 % des recettes ont été mises en réserve, ce qui a conduit à une diminution significative des dépenses. Parmi les ajustements opérés, la formation des agents a été partiellement suspendue. Quelques actions ont tout de même pu être maintenues, mais les formations les plus coûteuses ont été repoussées à l'exercice suivant. Elle précise que les montants inscrits en 2025 peuvent paraître importants, mais qu'ils s'expliquent par un report cumulé sur deux années.

Différents modules de formation sont prévus, parmi lesquels des formations sur des outils comme Photoshop, sur le management, ainsi que sur des logiciels techniques tels que QGIS ou R, utilisés notamment dans le cadre de travaux en biostatistique. À cela s'ajoutent des frais liés à la participation à des colloques et séminaires, en lien avec le projet « Planète revisitée », mais également pour l'Observatoire, qui pourrait être amené à intervenir lors de certaines rencontres pour présenter ses indicateurs.

Un montant de 30 000 euros est réservé pour faire face aux imprévus, tandis qu'une enveloppe de 10 000 euros est consacrée aux honoraires et conseils. Ces derniers concernent principalement les prestations proposées par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Guadeloupe (CDG), auquel l'agence a adhéré suite à une délibération votée lors du précédent Conseil d'administration. Cette enveloppe permettra notamment de couvrir les frais engagés si un agent fait appel aux services du CDG, ainsi que d'éventuels recours à des prestations juridiques externes, comme un avocat.

La principale enveloppe budgétaire concerne les projets portés par l'agence, ce qui représente une part importante des dépenses. Elle inclut l'ensemble des prestations graphiques et

techniques à venir, les actions de sensibilisation à destination des publics scolaires, la diffusion de films sur les écosystèmes coralliens, ainsi que le recours à des experts intervenant dans le cadre de l'Observatoire ou du Conservatoire. Des partenariats ponctuels avec des associations sont également envisagés.

**Madame AMBROISE** attire l'attention sur le seuil du marché de communication du projet « Planète revisitée », qui à lui seul représente 50 000 euros sur les 220 000 euros alloués. Elle souligne qu'une part de cette enveloppe est également prévue pour anticiper d'éventuels ajustements ou besoins supplémentaires.

Elle conclut en mentionnant une enveloppe de 2 000 euros destinée à la publication des marchés, une obligation réglementaire en tant qu'établissement public. Des crédits sont également prévus pour des actions événementielles, telles que la Nuit de la biodiversité, la célébration des trois ans de l'agence, ainsi que pour des moments de réception dans le cadre du Biodiv Tour ou lors du goûter annuel organisé pour les Aires éducatives.

Compte	Montant	Explications
6184 - Versements à des organismes de formation	40 000 €	Formations agents ARBIG (Photoshop, management, autres)
6185 - Frais de colloques et séminaires	7 700€	Pour LPRIG et ORB
6188 - Autres frais divers	30 000 €	Imprévus
62268 - Autres honoraires, conseils.	10 000 €	Diverses prestations dont CDG971 et secours (avocats, autres.)
6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	220 000,00 €	- Prestations graphiques - Ateliers techniques TEN - Plan de sensibilisation scolaire, film sur les coraux, - Prestations d'experts ORB - Prestations d'experts CBIG - Intervention des associations - Solde marché communication LPRIG - Marge + Imprévus
6231 - Annonces et insertions	2 000€	- Publications marchés au BOAMP
6232 - Fêtes et cérémonies	20 000 €	- Nuit de la biodiversité - Evènement des 3 ans
6234 - Réceptions	5 000 €	- Biodiv'Tour, - Goûter des aires éducatives

**Madame AMBROISE** poursuit sa présentation en abordant les dépenses liées à la communication. Elle indique qu'une part du budget est dédiée à l'impression du catalogue de l'Observatoire, ainsi qu'à d'autres supports de communication rendus obligatoires dans le cadre des fonds européens, notamment pour répondre aux exigences de visibilité des projets cofinancés. Elle évoque également la communication institutionnelle de l'agence et souligne qu'une campagne de sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes est en préparation. Elle précise ne pas entrer dans le détail de l'ensemble de ces actions, mais souligne qu'elles sont intégrées dans les dépenses prévues.

Elle attire ensuite l'attention des administrateurs sur le poste budgétaire 6245, relatif au transport de personnes extérieures à la collectivité, dont le montant s'élève à 135 000 euros. Sur cette enveloppe, 125 000 euros correspondent au solde du marché de déplacement dans le cadre du projet Planète revisitée, tandis que 10 000 euros sont alloués au transport des élèves vers les réserves naturelles.

Elle évoque également les frais de déplacement des agents, budgétés à 50 000 euros. Elle précise qu'il s'agit là d'un montant important, qui couvre l'ensemble des missions mensuelles effectuées par la structure, ainsi que les déplacements réguliers des agents sur le territoire. Ces missions étant fréquentes, les dépenses peuvent parfois atteindre des niveaux significatifs.

Elle conclut ce point en précisant que le total de l'enveloppe concernée s'élève à 727 584 euros, puis invite les membres du Conseil à faire part de leurs questions ou remarques.

Compte	Montant	Explications
6236 - Catalogues et imprimés	18 000 €	- Communication institutionnelle ARBIG - Campagne communication EEE - Impressions ORB
6237 - Publicité, publications, relations publiques - Publications	2 500€	- Outil pédagogique coraux
6238 - Publicité, publications, relations publiques - Divers	8 500€	- Vidéo sur les coraux - Traductions productions ORB
6245 - Transports de personnes extérieures à la collectivité	135 000 €	- Solde marché déplacements LPRIG - Déplacement des élèves dans les réserves naturelles
6251 - Voyages, déplacements et missions	50 000€	- Déplacements divers - Frais de mission
6261 - Frais d'affranchissement	400€	- Frais La Poste
6262 - Frais de télécommunications	17 000 €	Fixe et mobile + internet
6281 - Concours divers (cotisations...)	4 774 €	Adhésion CNAS
6283 - Frais de nettoyage des locaux	17 000€	Nettoyage villa + logement
<b>Total</b>	<b>727 584 €</b>	

**Madame AMBROISE** indique ne pas relever de questions ou remarques et propose de poursuivre avec l'analyse des dépenses de personnel. Elle précise que celles-ci s'élèvent à environ 1 139 000 euros, en tenant compte du fait que quinze agents sont actuellement en poste, parmi lesquels trois volontaires de service civique (VSC). Parmi les nouveaux agents qui vont arriver, on compte un gestionnaire des ressources humaines et administratives, un chef de service ingénieur et projet, ainsi qu'une nouvelle recrue chargée de mission conservation et restauration. Cette dernière a été validée lors du Conseil d'administration du 6 décembre 2024, date à laquelle l'ouverture de la vacance de poste a également été actée, le recrutement s'inscrivant notamment dans le cadre du projet Best Life.

Par ailleurs, de nouvelles dépenses sont prévues pour le remplacement de volontaires de service civique, notamment pour le poste de gestionnaire base de données, actuellement occupé par un volontaire, mais fonction essentielle au bon fonctionnement du Conservatoire botanique. Une chargée de mission DEN (Dispositifs Engagés pour la Nature) est également prévue, en réponse à la montée en puissance de l'agence, constatée notamment dans le rapport d'orientation. Cette dynamique vise à renforcer les liens avec les entreprises, notamment via le label « Entreprise engagée pour la nature ». Il est ainsi jugé important de pérenniser cette fonction.

**Madame AMBROISE** conclut en indiquant qu'il sera possible d'aborder plus en détail l'ouverture des vacances de poste ainsi que la liste des effectifs lors du point suivant. Elle invite enfin les membres du Conseil à formuler leurs questions ou remarques.

### **Point n°03 : Adoption budget primitif 2025** *(Pour délibération)*



**Les dépenses de personnel s'élèvent à 1 139 485,55€, en tenant compte :**

- 15 agents déjà en poste dont 3 VSC,
- 5 agents en recrutement en 2025 :
  - En remplacement à la suite de départs : gestionnaire RH et administrative, chef du service ingénierie de projets,
  - Nouvelle arrivée : chargé.e de mission conservation/restauration,
  - Nouveaux postes, en remplacement de VSC : gestionnaire base de données et chargé.e de mission TEN/PEN/EEN

#### **Proposition**

*Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'adopter le budget primitif de l'ARB-IG pour l'exercice comptable 2025*

*Arrivée de Madame Laurie HEC*

**Madame la Présidente** interroge l'assemblée pour savoir si des questions sont soulevées concernant le budget primitif. Ne constatant aucune intervention, elle propose de procéder au vote de ce budget primitif.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Bernadette THURAM
	Patricia BAILLET	Géraldine NAIGRE
	Patrick DOLLIN	Ginette SAMSON
	Sylvie DAGONIA	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sheila RAMPATH	Corinne PETRO
	Loïc TONTON	Jim LAPIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Jean-Marie PILLI	Aurélie BITUFWILA-YERBE
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	Franck PERAIN
PNG	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD

En visioconférence	11 Titulaires + 5 Suppléants
En présentiel	0 Titulaire + 1 Suppléant
Représenté (pouvoir)	0 Titulaires + 0 Suppléant

**Nombre de votants : 17**

**Ne prend pas part au vote : 0**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 17**

**Adopté à l'unanimité**

## POINT N°04 : OUVERTURE VACANCES DE POSTES AU TITRE DE L'ANNEE 2025

**Madame la Présidente** merci aux administrateurs pour leur confiance et je vous propose qu'on passe nous allons passer au point suivant l'ouverture de vacances de poste au titre de l'année 2025

**Madame AMBROISE** introduit un point qu'elle qualifie de particulier, précisant qu'il mérite d'y consacrer un peu de temps. Elle rappelle qu'au sein de la structure, de nombreux postes ont été ouverts en contrats de projet au cours des années précédentes, notamment pour répondre aux objectifs liés au Conservatoire botanique, et en particulier en vue de l'obtention de l'agrément. Elle souligne qu'à présent, comme l'a évoqué la Présidente, cet agrément est sur le point d'être obtenu. Cette avancée majeure implique une évolution des modalités de contractualisation : les contrats de projet arrivant à échéance, il devient nécessaire de pérenniser certaines fonctions clés. Elle rappelle que cette nécessité a été exposée dans le rapport d'orientation budgétaire.

**Madame AMBROISE** attire l'attention sur un point de fragilité de l'agence : sur les quinze personnes actuellement en poste, seules cinq occupent un poste permanent. Cette situation interroge la solidité structurelle de l'agence à moyen et long terme. Elle précise que, dans cette dynamique et notamment grâce à l'obtention prochaine de l'agrément du Conservatoire botanique, il est proposé de faire évoluer certains contrats de projet en postes permanents.

Elle conclut en indiquant qu'elle reviendra dans un instant plus spécifiquement sur le poste de chargé(e) de mission TEN-PEN-EEN.

### **Point n°04 : Ouverture vacances de postes au titre de l'année 2025 (Pour délibération)**



L'ARB-IG doit adopter une stratégie de sécurisation des compétences sans lesquelles elle ne pourrait déployer ses missions statutaires. Jusqu'à présent, au vu de son rôle d'agence de projets, de nombreux contrats ont été établis sous le format « contrat de projet » mais il est nécessaire d'en pérenniser certains, notamment ceux du conservatoire botanique qui est en passe d'être agréé. Il convient donc de supprimer les postes actuels et de créer des emplois permanents.

Les différentes ouvertures de postes sont détaillées ci-dessous :

#### ***Chargé de mission TEN/PEN/EEN – contrat de projet***

Les missions prioritaires de la structure incluent l'accompagnement des collectivités engagées dans le programme « Territoire Engagé pour la Nature » ainsi que des entreprises souhaitant intégrer le dispositif « Entreprise Engagée pour la Nature ». Sur ce dernier point, la stratégie nationale insiste sur le besoin de mieux accompagner les socio-professionnels, de ce fait l'ARB-IG aimerait y consacrer un demi-ETP. Ainsi, afin d'assurer une plus grande stabilité dans ces missions, la création d'un poste de chargé de mission semble essentielle.

**Madame AMBROISE** poursuit en précisant que trois postes permanents sont proposés à l'ouverture. Il s'agit de deux postes de botaniste et d'un poste de gestionnaire base de données, trois fonctions essentielles sans lesquelles le Conservatoire botanique ne serait pas en mesure d'assurer ses missions principales.

Elle attire l'attention du Conseil sur un point de fonctionnement particulier, déjà mentionné dans le tableau Excel transmis en amont : les postes actuellement pourvus sous contrat de projet ne peuvent, à ce stade, être immédiatement fermés. En conséquence, les postes permanents seront d'abord ouverts à publication, via une déclaration de vacance de poste, diffusée dans les trois versants de la fonction publique.

Ce n'est qu'après la nomination d'un agent sur chacun des postes permanents que les postes en contrat de projet seront officiellement clos. Elle insiste sur le caractère transitoire de cette situation, qui peut paraître particulière, mais qui répond à une logique administrative stricte, garantissant la continuité des fonctions tout en assurant leur pérennisation.

**Madame AMBROISE** revient sur le poste de chargé(e) de mission TEN-PEN-EEN, évoqué un peu plus tôt. Elle rappelle que l'agence souhaite désormais accélérer le développement de l'axe "entreprises", en particulier dans le cadre du dispositif "Entreprises engagées pour la nature". L'objectif est de pouvoir y consacrer un demi-ETP afin de renforcer la stabilité et la continuité de cette mission.

Elle souligne que la création de ce poste apparaît comme essentielle, d'autant plus que le programme "Territoires engagés pour la nature" prend une ampleur croissante. En effet, un nouvel appel à candidatures est prévu pour 2026, et plusieurs collectivités ont déjà exprimé leur souhait d'y participer.

#### **Botanistes – postes permanents**

Les deux postes de botanistes ont été créés sous forme de contrats de projet visant à obtenir l'agrément national. Il est d'ailleurs indiqué que ces contrats seront réputés réalisés une fois l'agrément obtenu. Étant donné que cet objectif est sur le point d'être atteint, ces contrats devront être clôturés/supprimés. Il est donc essentiel de les transformer en postes permanents afin de garantir la continuité des missions du conservatoire botanique.

#### **Gestionnaire base de données – poste permanent**

Dans la même logique que précédemment, le rôle de gestionnaire bases données est assuré par un volontaire service civique. Or, cette mission est primordiale pour qu'un conservatoire botanique puisse fonctionner, notamment en tant que pôle thématique flore. De ce fait, en considérant l'obtention prochaine de l'agrément, il est proposé aux administrateurs de créer un poste permanent de gestionnaire base données.

**Madame AMBROISE** informe les membres du Conseil qu'une erreur s'est glissée dans les fiches de poste relatives aux deux postes de botaniste ainsi qu'à celui de gestionnaire de base de données. Elle précise qu'il ne s'agit pas de contrats de projet, comme indiqué dans les documents transmis, mais bien de postes permanents.

Elle invite les administrateurs à corriger la mention qui figure actuellement dans les projets de délibération, à savoir : « *contrat de projet avec contrat à durée déterminée de 36 mois* ». Cette formulation est erronée.

Il convient de la remplacer par :

« *voie de détachement ou mise à disposition pour les fonctionnaires titulaires, relevant des cadres d'emplois des attachés, ingénieurs territoriaux ou assimilés (catégorie A de la fonction*

publique), ou recrutement par voie contractuelle en contrat à durée déterminée de trois ans, renouvelable ».

Elle ajoute qu'il faudra effectuer cette correction dans les trois fiches de poste concernées, à savoir celles des deux botanistes et celle du gestionnaire de base de données.

Une erreur s'est glissée dans les fiches de postes des deux botanistes et du gestionnaire base de données. En effet, ce n'est pas « un contrat de projet » mais bien des postes permanents. De ce fait, il faut remplacer :

Contrat de projet -- par voie de détachement pour les fonctionnaires titulaires, cadre d'emploi des attachés, ingénieurs territoriaux ou assimilés (cadre A de la fonction publique), ou contractuels.

Contrat à durée déterminée de 36 mois renouvelable dans une limite de 6 ans maximum en fonction du temps de réalisation du projet ([Art. L332-24 du code général de la fonction publique](#)).

Par

Par voie de détachement ou de mise à disposition pour les fonctionnaires titulaires, cadre d'emploi des attachés, ingénieurs territoriaux ou assimilés (cadre A de la fonction publique), ou contractuels (Contrat à durée déterminée de 3 ans renouvelable)

**Madame AMBROISE** aborde un point complémentaire relatif à l'impact financier de la création des postes permanents. Elle indique que, sur une année pleine, les postes permanents de l'agence représenteront une charge totale de 662 511,20 euros.

Elle précise que ce montant intègre les deux postes de botanistes, celui de gestionnaire de base de données, ainsi que le poste de direction (bien que ce dernier ne soit pas classé comme permanent, il demeure essentiel au bon fonctionnement de la structure).

Elle souligne que le passage de 5 à 8 postes permanents traduit bien la dynamique de stabilisation de l'effectif, et permet d'évaluer l'impact de cette évolution au regard des dotations de l'agence, lesquelles atteignent 1 206 000 euros avec l'obtention de l'agrément du Conservatoire botanique.

#### **Quel est l'impact financier de la création de ces postes permanents ?**

Actuellement, les postes permanents sont :

- 4 chefs de service + gestionnaire RH et administrative soit **5 postes permanents + directeur (CDD)**

Avec cette délibération, cela donnerait : 4 chefs de service + gestionnaire RH et administrative + 2 botanistes + gestionnaires base de données **soit 8 postes permanents + directeur (CDD)**

Soit,

ARBIG	391 938,22 €
CBIG	270 572,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>662 511,20 €</b>

**Madame AMBROISE** poursuit en abordant un dernier point relatif à la même délibération, concernant le tableau des effectifs. Elle indique qu'à la suite du Comité Social Territorial réuni le 29 mars 2024, plusieurs postes ont connu une évolution de leur intitulé. Il s'agit notamment des postes suivants :

- Chargé de mission observatoire de la biodiversité,
- Préfigurateur du conservatoire botanique,
- Chargé de mission ingénierie de projet,
- Chargé de mission animation, sensibilisation et réseau.

Ces postes sont désormais intitulés chefs de service. Elle précise que cette évolution n'impacte ni les grades ni les statuts des agents concernés, mais qu'elle vise à améliorer la lisibilité du tableau des effectifs et à assurer une meilleure cohérence avec les délibérations prises. Elle signale également une modification du poste d'assistant polyvalent, qui devient gestionnaire ressources humaines et comptabilité.

Aussi, depuis le comité social territorial du 29 mars 2024, les postes :

- Chargé de missions observatoire de la biodiversité,
- Préfigurateur du conservatoire botanique,
- Chargé de mission ingénierie de projet
- Chargé de mission animation/sensibilisation réseau

Sont devenus des postes de « chefs de service ». L'intitulé du poste « assistant administratif polyvalent » évolue aussi en « gestionnaire ressources humaines et comptabilité », pour plus de lisibilité. La présente délibération aura donc pour objectif d'harmoniser l'organigramme en vigueur et le tableau des effectifs, sachant que le grade reste le même ; seuls les intitulés des emplois changent.

**Madame AMBROISE** conclut en rappelant aux membres du Conseil d'administration les points soumis à leur validation :

- Modifier le tableau des effectifs de l'établissement pour y intégrer les évolutions d'intitulé,
- Autoriser l'établissement à ouvrir, recruter et pourvoir les postes mentionnés dans le tableau,
- Créer quatre postes d'ingénieur, à savoir les deux postes de botaniste, le poste de gestionnaire de base de données et le poste de chargé de mission TEN-PEN-EEN,
- Autoriser le recrutement d'agents contractuels dans le cas où aucun fonctionnaire ne pourrait pourvoir ces fonctions.

Elle invite enfin les membres du conseil à formuler leurs questions ou remarques éventuelles.

## **Point n°04 : Ouverture vacances de postes au titre de l'année 2025 (Pour délibération)**



### **Proposition**

*Il est demandé aux membres du conseil d'administration :*

- De modifier le tableau des emplois présenté en annexe 1, qui prendra effet à compter du 26 février 2025
- D'autoriser l'établissement public à ouvrir au recrutement et à pourvoir les postes correspondant au tableau des emplois,
- De créer 4 postes d'ingénieur ou d'attaché ou de technicien principal 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe ou rédacteur ou rédacteur principal 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe, à 100%.
- D'autoriser le recrutement d'agent contractuel pour pourvoir ces emplois à défaut de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes. Le cas échéant, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé prévus pour le recrutement d'un agent titulaire s'appliqueront pour l'agent contractuel.

**Madame la Présidente** demande s'il y a des points de discussion concernant l'ouverture de ces postes.

**Madame ARBAU** indique qu'en tant que contributrice, elle a examiné ce que cela pourrait représenter au niveau de la marge salariale, d'autant plus que ce sont des emplois permanents. Elle estime qu'il faudra être vigilant notamment sur les recettes qui pourront être perçues sur ces postes permanents, en particulier dans le cadre de projets liés au FEDER. Elle suggère de vérifier si les taux de prise en charge sont les mêmes lorsqu'il s'agit de contrats de projet ou d'emplois permanents.

Elle ajoute qu'il faudra également faire attention, pour ne pas trop alourdir la masse salariale, aux profils retenus pour ces postes. Elle souligne l'importance de ne pas recruter des personnes proches de la fin de carrière, car cela pourrait entraîner des niveaux et des prétentions salariales très élevés.

**Madame AMBROISE** répond à la remarque de Madame ARBAU. Elle confirme que jusqu'à présent, l'agence s'est inscrite dans une logique visant à mobiliser les financements européens, notamment à travers les contrats de projet, afin d'optimiser la prise en charge salariale. Toutefois, elle précise qu'il est désormais indispensable de consolider une base de postes permanents, aujourd'hui très restreinte, pour garantir la stabilité de la structure.

Elle indique que les chiffres présentés visent justement à illustrer cet équilibre : les 662 000 euros de masse salariale des postes permanents représenteraient environ 55 % des dotations statutaires, lesquelles s'élèveront à 1 206 000 euros avec l'intégration du conservatoire botanique. Elle insiste sur le fait que cette évolution est rendue possible notamment grâce à l'arrivée du Conseil départemental en tant que co-financeur, et à l'obtention de l'agrément pour le conservatoire botanique.

**Madame la Présidente** complète cette réponse en revenant sur la diapositive précédente qui présentait la clé de répartition entre l'agence et le CBIG. Elle souligne que, comparativement aux années antérieures, 200 000 euros supplémentaires sont attendus du Conseil départemental, portant les dotations statutaires à 830 000 euros, auxquels s'ajoutent 376 000

euros liés au conservatoire botanique. Ainsi, un total de 1,2 million d'euros de dotations est prévu. Elle rappelle qu'auparavant, les salaires du CBIG étaient en grande partie assumés par l'agence, mais qu'avec cette nouvelle dotation, le CBIG pourra désormais couvrir une part de ses propres charges salariales.

Elle interroge Madame ARBAU pour savoir si ces éléments répondent à sa question.

**Madame ARBAU** confirme que la réponse est claire et remercie les intervenantes.

**Madame la Présidente** rappelle que la gestion de la masse salariale fait l'objet d'une vigilance particulière. Elle souligne que même sans recruter à des niveaux salariaux élevés, les évolutions liées aux changements d'indices ou autres paramètres peuvent rapidement faire augmenter les dépenses. Pour cette raison, la politique de recrutement privilégie des profils relativement jeunes, notamment en catégorie A, évitant ainsi d'intégrer des candidats avec 15 à 20 ans d'expérience dont les prétentions salariales seraient trop élevées. Elle insiste sur une gestion prudente et sur la nécessité de diversifier les sources de recettes, en limitant la dépendance aux seules dotations de fonctionnement, qui peuvent fluctuer.

**Monsieur ZAMMITE** intervient pour demander une précision. Il souhaite savoir si le recrutement lié au projet Best Life 2030 a été réalisé en 2024 ou s'il est prévu pour 2025, car il a manqué cette information dans les échanges précédents.

**Madame AMBROISE** confirme que le poste a été ouvert lors du Conseil d'administration de 2024, mais que le recrutement est effectif au titre de l'année 2025. Elle précise que, de ce fait, ce poste ne figure pas dans la liste des nouvelles ouvertures de vacance de poste pour 2025.

**Monsieur ZAMMITE** remercie pour cette précision.

**Madame la Présidente** rappelle qu'il convient également de souligner que certains postes sont conditionnés à l'obtention et au maintien de l'agrément du conservatoire botanique. Elle rappelle que cet agrément, bien que délivré à titre permanent, doit être renouvelé tous les dix ans, avec une possible révision ou retrait au bout de cinq ans. Ainsi, la pérennité de certains emplois au sein du conservatoire dépend directement du respect de ces conditions.

Elle s'assure par la suite qu'il n'y a pas d'autres questions.

Faute de remarques, elle propose de procéder à la mise au vote des ouvertures de vacances de postes.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Bernadette THURAM
	Patricia BAILLET	Géraldine NAIGRE
	Patrick DOLLIN	Ginette SAMSON
	Sylvie DAGONIA	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sheila RAMPATH	Corinne PETRO
	Loïc TONTON	Jim LAPIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Jean-Marie PILLI	Aurélié BITUFWILA-YERBE
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	Franck PERAIN
PNG	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD
En visioconférence	11 Titulaires + 5 Suppléants	
En présentiel	0 Titulaire + 1 Suppléant	
Représenté (pouvoir)	0 Titulaires + 0 Suppléant	

**Nombre de votants : 17**

**Ne prend pas part au vote : 0**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 17**

**Adopté à l'unanimité**

## **POINT N°05 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024**

**Madame la Présidente** stipule que le point suivant à l'ordre du jour est l'approbation du rapport d'activité 2024.

**Madame la Présidente** débute en rappelant que l'Agence régionale de la biodiversité est une émanation conjointe de la Région, de l'OFB, des services de l'État, ainsi que du Département qui les a récemment rejoints. Elle souligne que la collectivité régionale a clairement indiqué, dans ses orientations budgétaires, que les dotations de l'État, jusque-là relativement stables, risquent de diminuer progressivement sur plusieurs années.

Face à cette évolution, l'administration générale et le président encouragent vivement à diversifier les sources de financement, notamment en s'appuyant davantage sur des guichets européens peu exploités jusqu'à présent. Pour la biodiversité, au-delà du FEDER, il existe d'autres programmes comme le LIFE, Horizon, et d'autres fonds européens. Toutefois, ces guichets demandent des projets d'envergure. En 2024, l'Agence a surtout travaillé autour du FEDER, mais cela montre ses limites en s'appuyant uniquement sur ce fonds.

Pour 2025, la collectivité régionale et l'Agence vont engager un travail sur le programme LIFE, en s'appuyant sur l'ingénierie développée par l'OFB dans le cadre de LIFE Biodiv' France. L'objectif est de diversifier et d'amplifier les financements, car l'Agence n'a pas encore la capacité de porter seule des projets LIFE ou Horizon, mais elle souhaite s'y préparer.

**Madame la Présidente** rappelle que l'OFB est l'établissement public français qui utilise le plus ces fonds LIFE, suivi du ministère de l'Intérieur, ce qui permet de bénéficier d'une ingénierie interne précieuse pour monter des dossiers ambitieux.

Elle cite en exemple le LIFE Grand Est, porté par la région Grand Est, doté de 26 millions d'euros sur 10 ans, et indique que la région Guadeloupe pourrait à terme porter un tel projet.

L'Agence s'inscrit donc dans cette montée en compétences et cette diversification des sources de financement. Elle mentionne aussi Sophie JUGNIOT, chargée de mission recrutée sur les fonds outre-mer portés par l'AFD, qui travaille également à élargir les possibilités de financement pour les missions de l'Agence.

En conclusion, cette intervention clôture le bilan 2024 et ouvre une perspective claire pour 2025 : chercher à s'appuyer sur d'autres fonds que le FEDER et les dotations statutaires pour pérenniser et amplifier les projets biodiversité.

**Madame Ambroise** remercie la présidente pour son préambule. Elle rappelle qu'au niveau du rapport d'activités 2024, il s'agit d'une année exceptionnelle pour l'Agence. Par conséquent, le rapport a été structuré différemment des années précédentes : au lieu d'être présenté par pôle, il est organisé par grandes missions.

Elle précise qu'il y a cinq grandes missions identifiées, dont quatre principales auxquelles s'ajoute un zoom spécifique sur la Planète Revisitée. Ces missions sont : accompagner et former, acquérir et valoriser, le zoom Planète Revisitée, former et sensibiliser, puis animer et s'impliquer. Le rapport, assez dense, comporte également un volet administratif.

Elle indique qu'il n'est pas nécessaire de rentrer dans tous les détails, mais mentionne les principales actions menées, notamment l'accompagnement des collectivités avec le dispositif Territoire Engagé pour la Nature, l'organisation des Biodiv'tours, l'accompagnement des associations via le Traditour 2024, et le soutien aux porteurs de projets comme le programme Best Life, avec six communes lauréates suivies par le conservateur botanique.

Elle évoque aussi le travail avec les gestionnaires d'espaces naturels – conservateur du littoral, parc national, ONF – ainsi que la collaboration avec l'INRAE sur l'herbier et la collection végétale de la flore de Guadeloupe, sans oublier l'organisation de formations, notamment en Lichénologie, et de séminaires. Elle souligne que près de 60 futurs enseignants ont participé aux formations destinées au secteur associatif et aux collectivités, au travers d'ateliers et séminaires co-portés avec des acteurs locaux.

Concernant l'acquisition et la valorisation des données, elle rappelle la mise en œuvre des premiers indicateurs de biodiversité, ainsi que plusieurs inventaires, notamment ceux du conservateur botanique sur les ZNIEF, en canopée, et des zones humides dans le cadre du projet PATRINAT, réalisé en consortium avec l'OFD, le MNHN, le CNRS et l'IRD.

Elle fait un rapide passage sur la Planète Revisitée, déjà largement évoquée, avec un focus sur le conservateur botanique qui s'est rendu à Marie-Galante, ainsi que sur l'importance de la communication partenariale avec plus d'une trentaine de partenaires impliqués.

Pour l'information et la sensibilisation, elle mentionne les actions menées dans les aires éducatives, notamment le projet Culture et Biodiversité, la sensibilisation à la biodiversité ordinaire lors de divers événements, ayant permis de toucher 520 scolaires, les Olympiades de la biodiversité avec près de 300 enfants sensibilisés, ainsi que la découverte de la réserve naturelle de Petites Terres, projet à reproduire en 2025.

Elle souligne aussi les activités de communication, avec une forte présence sur les réseaux sociaux, la création d'une liste internet qui, en moins d'un an, a généré plus de 11 000 visites, et un important travail de relations presse, notamment autour de la Planète Revisitée et d'autres projets.

*Départ de Monsieur Medhy BROUSSILLON*

**Madame Ambroise** insiste enfin sur l'importance de l'animation du réseau territorial et de l'implication de l'Agence auprès des partenaires, via l'Observatoire, qui repose sur une gouvernance partenariale à travers des COPIL, comités techniques et scientifiques, ainsi que des groupes de travail thématiques.

Elle évoque également l'animation de la stratégie sur les espèces exotiques envahissantes, avec des groupes de travail et un copil dédié, ainsi que la participation active de l'Agence dans divers réseaux : réseau national des conservateurs botaniques, réseau des observatoires, rencontres territoriales Antilles-Guyanes, rencontre des présidents des ARB, salon des maires, GIFI, forum biodiversité et économie, et le travail sur la COP territoriale. Pour conclure, elle rappelle qu'une rétrospective mensuelle des temps forts de 2024 a été intégrée, sans toutefois détailler tous les événements.

Le rapport est disponible et sera prochainement imprimé et diffusé au format papier.

**Madame la Présidente** propose, faute de remarques ou de questions, de procéder au vote du rapport d'activités.

<b>Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe</b>		
<b>Structures</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>ETAT</b>	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
<b>Conseil Régional</b>	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Bernadette THURAM
	Patricia BAILLET	Géraldine NAIGRE
	Patrick DOLLIN	Ginette SAMSON
	Sylvie DAGONIA	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sheila RAMPATH	Corinne PETRO
	Loïc TONTON	Jim LAPIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Jean-Marie PILLI	Aurélie BITUFWILA-YERBE
<b>Conseil Départemental</b>	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
<b>EPCI</b>	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
<b>OFB</b>	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
<b>Commune siège ARB</b>	André ATALLAH	Franck PERAIN
<b>PNG</b>	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
<b>ONF</b>	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
<b>CDL</b>	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
<b>Grand Port Maritime</b>	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
<b>Office de l'eau</b>	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
<b>Associations agréées pour la protection de l'environnement</b>	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
<b>FD Chasseurs Guadeloupe</b>	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
<b>CCI/CTIG</b>	Franck CHAULET	Didier COFFRE
<b>Chambre d'agriculture</b>	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
<b>Comité des pêches</b>	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
<b>Personnalité qualifiée</b>	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
<b>Représentant du personnel</b>	Marc GAYOT	Julien GERARD

En visioconférence	10 Titulaires + 5 Suppléants
En présentiel	0 Titulaire + 1 Suppléant
Représenté (pouvoir)	1 Titulaires + 0 Suppléant

**Nombre de votants : 17**

**Ne prend pas part au vote : 0**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 17**

**Adopté à l'unanimité**

## **POINT N°06 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER FEDER « PREFIGURATION DU CBIG »**

**Madame AMBROISE** annonce qu'ils passent au dernier point pour délibération du Conseil d'administration et précise qu'elle va laisser la parole à Sophie JUGNIOT, chargée de mission financement et ingénierie de projet au sein de l'agence, pour la présentation.

**Madame JUGNIOT** se présente en tant que chargée de mission ingénierie de projet et financement pour l'agence. Elle explique qu'elle est chargée, en l'absence de Marc GAYOT, de présenter la modification du plan de financement concernant le dossier FEDER sur la préfiguration du CBIG.

Elle rappelle que ce dossier avait été approuvé par le Conseil d'administration avant son dépôt. Lors de l'instruction, l'autorité de gestion leur a demandé d'appliquer une option de coût simplifiée sur leur budget, une méthode forfaitaire pour certains postes budgétaires basée sur d'autres coûts. Concernant le projet CBIG, il s'agissait d'appliquer un taux forfaitaire de 40% sur les dépenses correspondant aux frais de personnels directs.

Elle précise qu'il y avait une divergence d'interprétation entre l'agence et l'autorité de gestion : l'option des coûts simplifiés impose un taux forfaitaire maximum de 40%, tandis que l'agence avait estimé que ces coûts étaient plutôt entre 32 et 35%. C'est pourquoi le montant initial présenté et voté était inférieur.

Lors de l'instruction, on a alors appliqué strictement ce taux de 40%, non modulable. Cette application stricte génère une légère variation budgétaire d'environ 33 000 euros, variation qui est aujourd'hui soumise à délibération. Elle demande s'il y a des questions.

### **Point n°06 : Approbation de la modification du plan de financement du dossier FEDER « Préfiguration du CBIG »** *(Pour délibération)*



Lors du passage en instruction du dossier, et après présentation des justificatifs probants d'estimation des coûts pour chaque poste budgétaire, cette dernière a demandé à l'Agence d'établir le budget final en mobilisant une "Option de Coûts Simplifiés"(OCS).

L'OCS retenue pour ce dossier consiste à appliquer un taux forfaitaire maximum de 40% des frais de personnel directs pour calculer les coûts éligibles restants sur le projet (équipement, déplacement, prestations, frais de personnel indirect). L'application de cette OCS sur le projet "Préfiguration du Conservatoire Botanique des îles de Guadeloupe" modifie légèrement les contours financiers du projet de la manière suivante :

Recette	Budget validé via la délibération 2023-31		Budget modifié soumis à approbation	
	Montant	Taux	Montant	Taux
FEDER	981 962 €	85%	1 010 545,70 €	85%
DEAL Dotation soutien préfiguration	50 000 €	4%	50 000 €	4%
Autofinancement (ARB-IG)	123 287 €	11%	128 331,60 €	11%
<b>TOTAL</b>	<b>1 155 249 €</b>	<b>100%</b>	<b>1 188 877,30€</b>	<b>100%</b>

**Proposition** : Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver la modification de l'enveloppe budgétaire du projet FEDER « préfiguration du CBIG »

**Madame AMBROISE** signale qu'à priori, il n'y a pas de questions.

**Madame la Présidente** indique que, s'il n'y a pas de questions, ce point va être mis au vote.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Bernadette THURAM
	Patricia BAILLET	Géraldine NAIGRE
	Patrick DOLLIN	Ginette SAMSON
	Sylvie DAGONIA	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sheila RAMPATH	Corinne PETRO
	Loïc TONTON	Jim LAPIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Jean-Marie PILLI	Aurélié BITUFWILA-YERBE
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	Franck PERAIN
PNG	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD

En visioconférence	10 Titulaires + 5 Suppléants
En présentiel	0 Titulaire + 1 Suppléant
Représenté (pouvoir)	1 Titulaires + 0 Suppléant

**Nombre de votants : 17**

**Ne prend pas part au vote : 0**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Pour : 17**

**Adopté à l'unanimité**

## **POINT N°07 : CONVENTIONS ET CONTRATS PASSES PAR LA DIRECTION DEPUIS LE DERNIER CA**

**Madame la Présidente** annonce qu'ils passent au point suivant. Elle précise que les délibérations sont terminées et qu'ils abordent maintenant le point d'information.

**Madame AMBROISE** présente le point d'information qui concerne le récapitulatif des contrats, conventions et transactions signés depuis le dernier Conseil d'administration. Elle rappelle que le dernier CA remonte à une période récente, ce qui explique le peu de documents signés. Elle précise que la convention relative à la préfiguration du conservateur botanique a été signée pour un montant de 1 010 545,70 euros. C'est la seule convention signée depuis le dernier CA.

Elle demande s'il y a des questions ou remarques.

Récapitulatifs des contrats, conventions et transactions (Conformément à la délibération n°2023-15 du 21 juin 2023)				
Date	Objet	Tiers	Montant	Remarque
07/02/2025	Convention FEDER « Préfiguration du conservatoire botanique »	Région Guadeloupe (FEDER)	1 010 545,70€	Montant de la subvention

**Madame la Présidente** indique qu'il n'y a pas de questions ni de remarques et rappelle qu'il s'agit d'un point d'information, donc aucun vote n'est nécessaire.

## **Questions diverses**

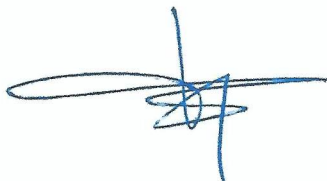
**Madame AMBROISE** annonce qu'ils arrivent aux questions diverses et demande s'il y a des questions à ce sujet. Elle précise qu'elle n'en voit pas.

**Madame la Présidente** confirme ne pas en voir non plus. Elle conclut en indiquant que, s'il n'y a pas de questions diverses, le Conseil d'administration est valablement terminé. Elle informe que le prochain Conseil d'administration est programmé pour le 18 juin.

En l'absence de demande de parole, **la Présidente** remercie les membres du conseil d'administration, et l'ordre du jour ayant été épuisé, lève la séance à 10h28.

Fait à GOURBEYRE, le 08 octobre 2025

La présidente du Conseil d'administration de l'ARB-IG



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO

